

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le huit juillet à 19h15
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance
8 juillet 2025

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Corentin Riou, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoir : 2

Excusés : Catherine Letellier, Laurent Weinreich,

Votants : 24

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Emmanuelle Isabelle, Delphine Besson, Julie Morin,

Pouvoirs :

Catherine Letellier a donné pouvoir à Sandrine Boire
Laurent Weinreich a donné pouvoir à Sylvestre Gout

Corentin Riou est désigné secrétaire de séance.

DEL2025_07_09

DELIBERATION COMPLEMENTAIRE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – ARTICLE L332-23 2^e DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 2^e du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de compléter les besoins accordés par la délibération DEL2025-01-11 du 28 janvier 2025 afin de pallier :

- le surcroît d'activité saisonnière au sein de l'espace culturel des Dominicaines, accentué du fait du départ anticipé d'un agent et dans l'attente, d'un recrutement à la mi-septembre,

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer :

- à compter du 9 juillet 2025 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint du patrimoine dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et d'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 11 semaines suite à un accroissement saisonnier d'activité du service culturel (espace Culturel des Dominicaines),

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** la création à compter du 9 juillet 2025 d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint du patrimoine dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et d'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 11 semaines pour pallier l'accroissement saisonnier d'activité du service culturel (espace Culturel des Dominicaines),
- **FIXE** la rémunération par référence à l'indice brut 367, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- **DECIDE D'INSCRIRE** La dépense correspondante au chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2025.

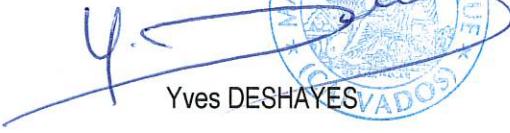
Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire



Yves DESHAYES